



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2023-16**

Séance du 15/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Étaient présents** : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Christophe RÉCHER, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoir** : Néant

**Était excusée** : Caroline TOUTAIN

**Absente** : Sophie COMONT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryline MAUPAIX

### SDE 76 : adhésion de la commune de Bolbec

Date de convocation  
08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20230615-2023-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Publication : 22/06/2023

### VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 9 février 2023 du conseil municipal de la ville de Bolbec demandant l'adhésion de cette dernière à toutes les compétences d SDE,
- La délibération du comité syndical du SDE du 21 février acceptant cette adhésion,
- Le projet de statuts du SDE 76 modifié en ce sens.

### CONSIDÉRANT :

- Que la commune de Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE 76,
- Que l'adhésion de cette commune n'est possible qu'avec l'accord du comité syndical du SDE 76 et de ses communes et établissements adhérents, dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

- Que chaque adhérent du SDE 76 dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification par le SDE 76 de sa délibération, pour se prononcer à son tour sur l'adhésion de la ville de Bolbec,
- Qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de l'adhérent est réputée DÉFAVORABLE,
- Que la commune de Bolbec souhaite adhérer pour la totalité de son territoire,
- Que la commune de Bolbec souhaite transférer au SDE 76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- Que la commune transfère le produit de la Contribution au Service Public de l'Énergie (TCCFE) à partir de son adhésion au SDE, avec un effet fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**PROPOSITION :**

Il est proposé :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE 76.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

**ACCEPTÉ à l'unanimité l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE 76**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

